



## Conseil Municipal

Réunion du

10 Mars 2022

Tel : 05 46 01 61 48  
Fax : 05 46 01 01 19  
[benon@mairie17.com](mailto:benon@mairie17.com)

Effectif légal : 19

Effectif présent : 18

Absents excusés :

Absents : 1

Convocation faite le 24 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de BENON s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry RAMBAUD, Le Maire.

Présents: M. Thierry RAMBAUD, Mme Monique CHAILLET-COUSSON, M. François GUÉRIN, Mme Sonia TEIXIDO, M. Marcel HRONCEK, M. Daniel BOURREAU, Mme Murielle FOUCHER, Mme Stéphanie MARTIN, Mme Vanessa VAUTEY, M. Guillaume LARRIVÉ, Mme Marie PINEAU, Mme Chloé BEDEL, Mme Géraldine MANEGAT, M. Brice MIAU, Mme Malvina CHOTTIN, Mme Sylvie ROCHETEAU, M. Antoine VRIGNAUD, Mme Geneviève LAVALADE

Absents excusés :

Absents : M. Raymond LANDRÉ

Secrétaire de séance : Mme Chloé BEDEL

Ordre du jour :

### La séance ouverte au public dans le respect des règles sanitaires

- 1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Janvier 2022
  - 2- Démission d'un Conseiller Municipal
  - 3- Tableau du Conseil Municipal et Procès-verbal
  - 4- Délibérations relative à l'élection des représentants de la commune auprès des divers Syndicats :
    - Syndicat départemental d'électrification et d'équipement Rural de Charente Maritime (SDEER)
    - Comité National d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)
    - Syndicat à vocation scolaire Benon-Ferrières (SIVOS)
- Questions diverses

M. Le Maire informe qu'une nouvelle démission lui a été adressée entre la convocation du 24 Février 2022 et la réunion prévue ce soir.

### **1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Janvier 2022**

M. Le Maire demande à l'assemblée si des personnes ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et valident le compte rendu du 26 Janvier 2022.

### **2- Démission de deux Conseillers Municipaux**

Monsieur Alain TRETON a adressé à Monsieur Le Maire sa démission de conseiller municipal le 11 Février 2022.

**Conformément** à la réglementation, Monsieur Brice MIAU, candidat suivant sur la liste « Benon 2020, Benon Demain » a été appelé pour remplacer Monsieur Alain TRETON.

Madame Sandrine CLERC a adressé à Monsieur Le Maire sa démission de conseillère municipale le 28 Février 2022.

**Conformément** à la réglementation, Madame Malvina CHOTTIN, candidate suivante sur la liste « Benon 2020, Benon Demain » a été appelée pour remplacer Madame Sandrine CLERC.

### **3- Tableau du Conseil Municipal et Procès-verbal**

**Suite** à ces démissions, il est nécessaire d'établir le nouveau tableau du Conseil Municipal et d'établir un procès-verbal.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-4,

**Vu** le code Electoral, notamment l'article L.270,

**Considérant** la démission de M. Alain TRETON au poste de conseiller municipal,

**Considérant** que Monsieur Brice MIAU est appelé à siéger au Conseil Municipal,

Considérant la démission de Madame Sandrine CLERC

Considérant que Mme Malvina CHOTTIN est appelée à siéger au Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de :

→ Monsieur Brice MIAU et Mme Malvina CHOTTIN au sein du Conseil Municipal.

Le conseil prend acte de ces propositions. Le tableau du Conseil Municipal sera transmis aux services préfectoraux.

### **4- Délibérations relative à l'élection des représentants de la commune auprès des divers Syndicats :**

- Syndicat départemental d'électrification et d'équipement Rural de Charente Maritime (SDEER)

**Suite** à la démission d'un conseiller municipal et en application de l'article L5211-8 du code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à l'élection des délégués au Comité du Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente Maritime (SDEER).

**Conformément** aux statuts du SDEER article 5, la Commune de Benon ayant une population inférieure à 5000 habitants, elle sera représentée par un ou plusieurs délégués.

Après en avoir délibéré, les résultats de vote sont les suivants :

M. Thierry RAMBAUD, élu par 18 Voix.

M. François GUERIN, élu suppléant par 18 Voix

- Comité National d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)

**En application** de l'article 6 des statuts du CNAS et en accord avec l'organisation paritaire qui fonde la mission originelle du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents chargés de représenter la commune au sein du CNAS.

**En application** de l'article 4.5.2 du règlement de fonctionnement du CNAS, cette adhésion s'accompagne également de la désignation d'un ou plusieurs interlocuteurs dénommés « correspondant du CNAS » chargé d'assurer le relais entre les bénéficiaires des prestations et le CNAS et de faciliter la prospection et les échanges de correspondance.

**Suite** à la démission d'un conseiller municipal, la commune qui est adhérente au CNAS doit donc redésigner un représentant pour le collège des élus.

Après en avoir délibéré, les résultats de vote sont les suivants :

Le délégué des élus : Monsieur Thierry RAMBAUD élue par 18 voix

Le correspondant : Madame Sonia TEIXIDO élue par 18 voix

Le délégué des agents : Madame Sandrine DOUSSET

- Syndicat à vocation scolaire Benon-Ferrières (SIVOS)

**Suite** à la démission de deux conseillers municipaux, Monsieur Le Maire informe, conformément à l'article 4 des statuts du SIVOS modifiés le 16 Novembre 2015, que « le Comité Syndical est composé des membres élus par les Conseils Municipaux des deux communes, Benon, Ferrières, chaque commune étant représentée par deux délégués. Les deux communes désignent par ailleurs, chacune un délégué suppléant appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire.

La durée du mandat de chaque délégué titulaire ou suppléant suit le sort du conseil municipal qui l'a désigné, conformément à l'article L5211-8 du code général des collectivités territoriales.

La participation communale des collectivités adhérentes pour frais d'Administration du Syndicat sera fixée chaque année par le Conseil d'Administration.»

Après en avoir délibéré, les résultats de vote sont les suivants :

Délégués titulaires

Mme Monique CHAILLET-COUSSON élue par 18 voix

Mme Stéphanie MARTIN élue par 18 voix

Déléguée suppléante

Mme Vanessa VAUTEY élue par 18 voix

### **Questions diverses**

#### 1- SIVOS

Mme Monique CHAILLET-COUSSON informe l'assemblée qu'une réunion du SIVOS BENON-FERRIERES est prévue le 21 ou 22 Mars 2022.

#### 2- Les Journées du Patrimoine

Le Conseil des Sages ayant sollicité les associations dans le cadre des journées du Patrimoine, Mme Sylvie ROCHETEAU demande si un budget a été défini et qui en bénéficierait.

M. Le Maire déclare qu'à ce jour aucun montant n'a été arrêté et que ce serait le Conseil des Sages qui devra gérer cette enveloppe. Le budget consacré à cette opération dépendra du projet présenté.

#### 3- Vente du matériel

M. Antoine VRIGNAUD demande où en est la vente des tracteurs.

M. GUÉRIN répond qu'il est en attente d'un lien sur le site des enchères du Domaine pour effectuer la mise en ligne de la vente.

#### 4- Travaux à La Roulière

Il est demandé plus d'informations sur des travaux qui ont eu lieu à la Roulière : Rue de la Motte aux Loups

M. HRONCEK explique que des travaux d'assainissement ont été réalisés avec l'installation d'une micro-station à la demande de la RESE pour les résidents de la rue.

M. VRIGNAUD signale que la Commission Voirie aurait dû se réunir. M. HRONCEK répond que les travaux ont été faits dans l'urgence.

M. Le Maire donne la parole au public.

- Un résident interpelle M. Le Maire sur des problèmes de tension sur la Commune et qu'il faudrait faire le nécessaire auprès du SDEER.

M. Le Maire approuve et répond qu'il va se rapprocher des services concernés.

- Un membre de l'association Les Joyeux petits souliers a souhaité remercier la Commune et tous les bénévoles pour leur implication dans le cadre de la collecte des dons au bénéfice de la population ukrainienne.

- M. Le Maire est interpellé au sujet de la Participation citoyenne.

M. Le Maire informe qu'une réunion devrait être mise place avec les membres et le major GOHET dans le cadre de la Participation citoyenne ainsi qu'une réunion publique.

- Remerciement d'une résidente dans le cadre des travaux Route de l'Abbaye.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 19h30.

M. Thierry RAMBAUD

Mme Monique CHAILLET-COUSSON

M. François GUÉRIN

Mme Sonia TEIXIDO

M. Marcel HRONCEK

M. Daniel BOURREAU

Mme Murielle FOUCHER

Mme Stéphanie MARTIN

Mme Vanessa VAUTEY

M Guillaume LARRIVÉ

Mme Marie PINEAU

Mme Chloé BEDEL

Mme Géraldine MANEGAT

M. Brice MIAU

Mme Malvina CHOTTIN

Mme Sylvie ROCHETEAU

M. Antoine VRIGNAUD

Mme Geneviève LAVALADE



## Conseil Municipal

Réunion du

10 Mars 2022

Tel : 05 46 01 61 48  
Fax : 05 46 01 01 19  
[benon@mairie17.com](mailto:benon@mairie17.com)

Effectif légal : 19  
Effectif présent : 18  
Absents excusés :  
Absents : 1

Convocation faite le 24 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de BENON s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry RAMBAUD, Le Maire.

Présents: M. Thierry RAMBAUD, Mme Monique CHAILLET-COUSSON, M. François GUÉRIN, Mme Sonia TEIXIDO, M. Marcel HRONCEK, M. Daniel BOURREAU, Mme Murielle FOUCHER, Mme Stéphanie MARTIN, Mme Vanessa VAUTEY, M. Guillaume LARRIVÉ, Mme Marie PINEAU, Mme Chloé BEDEL, Mme Géraldine MANEGAT, M. Brice MIAU, Mme Malvina CHOTTIN, Mme Sylvie ROCHETEAU, M. Antoine VRIGNAUD, Mme Geneviève LAVALADE

Absents excusés :

Absents : M. Raymond LANDRÉ

Secrétaire de séance : Mme Chloé BEDEL

Ordre du jour :

### La séance ouverte au public dans le respect des règles sanitaires

- 1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Janvier 2022
  - 2- Démission d'un Conseiller Municipal
  - 3- Tableau du Conseil Municipal et Procès-verbal
  - 4- Délibérations relative à l'élection des représentants de la commune auprès des divers Syndicats :
    - Syndicat départemental d'électrification et d'équipement Rural de Charente Maritime (SDEER)
    - Comité National d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)
    - Syndicat à vocation scolaire Benon-Ferrières (SIVOS)
- Questions diverses

M. Le Maire informe qu'une nouvelle démission lui a été adressée entre la convocation du 24 Février 2022 et la réunion prévue ce soir.

### **1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Janvier 2022**

M. Le Maire demande à l'assemblée si des personnes ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et valident le compte rendu du 26 Janvier 2022.

### **2- Démission de deux Conseillers Municipaux**

Monsieur Alain TRETON a adressé à Monsieur Le Maire sa démission de conseiller municipal le 11 Février 2022.

**Conformément** à la réglementation, Monsieur Brice MIAU, candidat suivant sur la liste « Benon 2020, Benon Demain » a été appelé pour remplacer Monsieur Alain TRETON.

Madame Sandrine CLERC a adressé à Monsieur Le Maire sa démission de conseillère municipale le 28 Février 2022.

**Conformément** à la réglementation, Madame Malvina CHOTTIN, candidate suivante sur la liste « Benon 2020, Benon Demain » a été appelée pour remplacer Madame Sandrine CLERC.

### **3- Tableau du Conseil Municipal et Procès-verbal**

**Suite** à ces démissions, il est nécessaire d'établir le nouveau tableau du Conseil Municipal et d'établir un procès-verbal.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-4,

**Vu** le code Electoral, notamment l'article L.270,

**Considérant** la démission de M. Alain TRETON au poste de conseiller municipal,

**Considérant** que Monsieur Brice MIAU est appelé à siéger au Conseil Municipal,

Considérant la démission de Madame Sandrine CLERC

Considérant que Mme Malvina CHOTTIN est appelée à siéger au Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de :

→ Monsieur Brice MIAU et Mme Malvina CHOTTIN au sein du Conseil Municipal.

Le conseil prend acte de ces propositions. Le tableau du Conseil Municipal sera transmis aux services préfectoraux.

### **4- Délibérations relative à l'élection des représentants de la commune auprès des divers Syndicats :**

- Syndicat départemental d'électrification et d'équipement Rural de Charente Maritime (SDEER)

**Suite** à la démission d'un conseiller municipal et en application de l'article L5211-8 du code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à l'élection des délégués au Comité du Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente Maritime (SDEER).

**Conformément** aux statuts du SDEER article 5, la Commune de Benon ayant une population inférieure à 5000 habitants, elle sera représentée par un ou plusieurs délégués.

Après en avoir délibéré, les résultats de vote sont les suivants :

M. Thierry RAMBAUD, élu par 18 Voix.

M. François GUERIN, élu suppléant par 18 Voix

- Comité National d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)

**En application** de l'article 6 des statuts du CNAS et en accord avec l'organisation paritaire qui fonde la mission originelle du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents chargés de représenter la commune au sein du CNAS.

**En application** de l'article 4.5.2 du règlement de fonctionnement du CNAS, cette adhésion s'accompagne également de la désignation d'un ou plusieurs interlocuteurs dénommés « correspondant du CNAS » chargé d'assurer le relais entre les bénéficiaires des prestations et le CNAS et de faciliter la prospection et les échanges de correspondance.

**Suite** à la démission d'un conseiller municipal, la commune qui est adhérente au CNAS doit donc redésigner un représentant pour le collège des élus.

Après en avoir délibéré, les résultats de vote sont les suivants :

Le délégué des élus : Monsieur Thierry RAMBAUD élue par 18 voix

Le correspondant : Madame Sonia TEIXIDO élue par 18 voix

Le délégué des agents : Madame Sandrine DOUSSET

- Syndicat à vocation scolaire Benon-Ferrières (SIVOS)

**Suite** à la démission de deux conseillers municipaux, Monsieur Le Maire informe, conformément à l'article 4 des statuts du SIVOS modifiés le 16 Novembre 2015, que « le Comité Syndical est composé des membres élus par les Conseils Municipaux des deux communes, Benon, Ferrières, chaque commune étant représentée par deux délégués. Les deux communes désignent par ailleurs, chacune un délégué suppléant appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire.

La durée du mandat de chaque délégué titulaire ou suppléant suit le sort du conseil municipal qui l'a désigné, conformément à l'article L5211-8 du code général des collectivités territoriales.

La participation communale des collectivités adhérentes pour frais d'Administration du Syndicat sera fixée chaque année par le Conseil d'Administration.»

Après en avoir délibéré, les résultats de vote sont les suivants :

Délégués titulaires

Mme Monique CHAILLET-COUSSON élue par 18 voix

Mme Stéphanie MARTIN élue par 18 voix

Déléguée suppléante

Mme Vanessa VAUTEY élue par 18 voix

### **Questions diverses**

#### 1- SIVOS

Mme Monique CHAILLET-COUSSON informe l'assemblée qu'une réunion du SIVOS BENON-FERRIERES est prévue le 21 ou 22 Mars 2022.

#### 2- Les Journées du Patrimoine

Le Conseil des Sages ayant sollicité les associations dans le cadre des journées du Patrimoine, Mme Sylvie ROCHETEAU demande si un budget a été défini et qui en bénéficierait.

M. Le Maire déclare qu'à ce jour aucun montant n'a été arrêté et que ce serait le Conseil des Sages qui devra gérer cette enveloppe. Le budget consacré à cette opération dépendra du projet présenté.

#### 3- Vente du matériel

M. Antoine VRIGNAUD demande où en est la vente des tracteurs.

M. GUÉRIN répond qu'il est en attente d'un lien sur le site des enchères du Domaine pour effectuer la mise en ligne de la vente.

#### 4- Travaux à La Roulière

Il est demandé plus d'informations sur des travaux qui ont eu lieu à la Roulière : Rue de la Motte aux Loups

M. HRONCEK explique que des travaux d'assainissement ont été réalisés avec l'installation d'une micro-station à la demande de la RESE pour les résidents de la rue.

M. VRIGNAUD signale que la Commission Voirie aurait dû se réunir. M. HRONCEK répond que les travaux ont été faits dans l'urgence.

M. Le Maire donne la parole au public.

- Un résident interpelle M. Le Maire sur des problèmes de tension sur la Commune et qu'il faudrait faire le nécessaire auprès du SDEER.

M. Le Maire approuve et répond qu'il va se rapprocher des services concernés.

- Un membre de l'association Les Joyeux petits souliers a souhaité remercier la Commune et tous les bénévoles pour leur implication dans le cadre de la collecte des dons au bénéfice de la population ukrainienne.
- M. Le Maire est interpellé au sujet de la Participation citoyenne.

M. Le Maire informe qu'une réunion devrait être mise place avec les membres et le major GOHET dans le cadre de la Participation citoyenne ainsi qu'une réunion publique.

- Remerciement d'une résidente dans le cadre des travaux Route de l'Abbaye.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 19h30.

M. Thierry RAMBAUD

Mme Monique CHAILLET-COUSSON

M. François GUÉRIN

Mme Sonia TEIXIDO

M. Marcel HRONCEK

M. Daniel BOURREAU

Mme Murielle FOUCHER

Mme Stéphanie MARTIN

Mme Vanessa VAUTEY

M Guillaume LARRIVÉ

Mme Marie PINEAU

Mme Chloé BEDEL

Mme Géraldine MANEGAT

M. Brice MIAU

Mme Malvina CHOTTIN

Mme Sylvie ROCHETEAU

M. Antoine VRIGNAUD

Mme Geneviève LAVALADE